

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 1.1.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**BUDGET PRINCIPAL 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET
COMMUNE**

BUDGET ANNEXE KEROURGUE - DECISION MODIFICATIVE N°1

BUDGET ANNEXE MANER KER ELO – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,

Vu les budgets primitifs votés le 26 mars 2019,

Vu le projet de décision modificative n°1 concernant le budget général de la commune pour l'exercice 2019,

Vu le projet de décision modificative n°1 concernant le budget annexe du lotissement Kérougué pour l'exercice 2019,

Vu le projet de décision modificative n°1 concernant le budget annexe du lotissement Maner Ker Elo pour l'exercice 2019,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ adopte la décision modificative n°1, ci-jointe, pour le budget général de la commune ;

☞ adopte la décision modificative n°1, ci-jointe, pour le budget annexe lotissement Kérougué ;

☞ adopte la décision modificative n°1, ci-jointe, pour le budget annexe lotissement Maner Ker Elo ;

Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061111B-BF

↪ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF



Affiché le 17/06/2019

DM n°1 : Budget principal

Dépenses fonctionnement

	Chap.	Article	Libellé de l'article	Fonction	Opération	Libellé de l'opération	DM	Explication
Titre réalisé en doublon en 2018	67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	01			22 101,10 €	Annulation d'un titre en doublon sur 2018
	022		Dépenses imprévues	01			- 22 101,10 €	Utilisation des dépenses imprévues pour annuler le titre
Facture arrivée tardivement	023		Virement à l'investissement	01			18 540,00 €	Utilisation des dépenses imprévues pour virement à l'investissement
	022		Dépenses imprévues	01			- 18 540,00 €	
							- €	

Recettes investissement

	Chap.	Article	Libellé de l'article	Fonction	Opération	Libellé de l'opération	DM	Explication
Transfert des écritures sur année antérieure pour fort cigogne	13	1321	Subvention des établissements nationaux	95	131	Fort cigogne	15 444,75 €	Transfert subvention conservatoire du littoral 2017 à l'opération 131 et au compte 13
	23	2313	Constructions en cours	95	59	Archipel des Glenan	158 067,09 €	Transfert des travaux 2018 depuis l'opération 59
Transfert des subventions budgétées sur l'année en cours pour Fort cigogne	13	1321	Subvention des établissements nationaux	95	59	Archipel des Glenan	- 370 191,00 €	Transfert des subventions budgétées DRAC et conservatoire du littoral de l'opération 59 à l'opération 131
	13	1321	Subvention des établissements nationaux	95	131	Fort cigogne	370 191,00 €	
	13	1322	Subventions régionales	95	59	Archipel des Glenan	- 141 568,51 €	Transfert des subventions budgétées conseil régional de l'opération 59 à l'opération 131
	13	1322	Subventions régionales	95	131	Fort cigogne	141 568,51 €	
	13	1323	Subventions départementales	95	59	Archipel des Glenan	- 124 471,00 €	Transfert des subventions budgétées conseil départemental de l'opération 59 à l'opération 131
	13	1323	Subventions départementales	95	131	Fort cigogne	124 471,00 €	
13	1328	Subventions autres organismes	95	59	Archipel des Glenan	- 165 900,00 €	Transfert des subventions budgétées centre nautique des Glenan de l'opération 59 à l'opération 131	
13	1328	Subventions autres organismes	95	131	Fort cigogne	165 900,00 €		
Achat park c'hastel	16	1641	Emprunts en euros	01	HOP	Hors opération	185 000,00 €	Emprunt pour financer l'achat du bâti à park c'hastel
Trop perçu taxe aménagement + régularisation de facture	021		Virement du fonctionnement	01	HOP	Hors opération	18 540,00 €	Virement du fonctionnement pour facture notaire, taxe d'aménagement et prêt CIP
							377 051,84 €	

Dépenses investissement

	Chap.	Article	Libellé de l'article	Fonction	Opération	Libellé de l'opération	DM	Explication
Bornage descente de Rozambers	21	2111	Terrains non bâtis	01	HOP	Hors opération	1 140,00 €	
Régularisation de facture	21	2115	Terrains bâtis	01	HOP	Hors opération	5 500,00 €	Facture notaire arrivée tardivement
Achat park ch'astel	21	2115	Terrains bâtis	01	HOP	Hors opération	185 000,00 €	Achat de bâtis à park c'hastel
Achats de mâts pour drapeau	21	2188	Autres immobilisations corporelles	95	111	Bâtiment OMT Kerneveleck	1 000,00 €	Achat de deux mâts pour drapeaux en face office de tourisme
Transfert des écritures sur année antérieure pour fort cigogne		458201	Opération sous mandat fort cigogne	95	HOP	Hors opération	15 444,75 €	Transfert subvention conservatoire du littoral 2017 depuis le compte 458201
	23	2313	Constructions en cours	95	131	Fort cigogne	158 067,09 €	Transfert des travaux 2018 à l'opération 131
Transfert des travaux budgétés sur l'année en cours pour fort cigogne	23	2313	Constructions en cours	95	59	Archipel des Glenan	- 1 069 507,35 €	Transfert des travaux budgétés sur fort cigogne depuis l'opération 59 jusqu'à l'opération 131
	23	2313	Constructions en cours	95	131	Fort cigogne	1 069 507,35 €	
Trop perçu taxe aménagement	10	10226	Taxe d'aménagement	01	HOP	Hors opération	900,00 €	Reversement trop perçu taxe d'aménagement (demande DGFIP)
Prêt au CIP	27	274	Prêts	025	HOP	Hors opération	10 000,00 €	Budgétisation du prêt prévu au CIP
							377 051,84 €	

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le
ID : 029-212900583-20190612-2019061111BA-BF

DM n°1: Budget Kerourgue

Affiché le 17/06/2019

Sens	Section	Chap.	Article	Libellé de l'article	Fonction	Opération	Libellé de l'opération	DM	Explication
Recettes	Fonctionneme	042	796	Transfert de charge financière	01		Hors opération	-8 100,00€	modification d'un compte pour une opération d'ordre (demande TP)
Recettes	Fonctionneme	043	796	Transfert de charge financière	01		Hors opération	8 100,00€	modification d'un compte pour une opération d'ordre (demande TP)
TOTAL								0,00€	

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le
ID : 029-212900583-20190612-2019061111CA-BF

DM n°1: Budget Maner Ker Elo

Affiché le 17/06/2019

Sens	Section	Chap.	Article	Libellé de l'article	Fonction	Opération	Libellé de l'opération	DM	Explication
Dépenses	Investissement	011	6015	Terrains à aménager	01		Hors opération	50 000,00€	Provision si avenant pour lotissement Maner Ker Elo
Recettes	Fonctionnement	16	1641	Emprunts en euros	01		Hors opération	50 000,00€	Financement de la provision en cas d'avenant

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 1.2.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES
EN 2019**

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (deux abstentions : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

- ↪ attribue les subventions indiquées sur la liste jointe, aux divers organismes et associations au titre de l'année 2019 ;
- ↪ autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes, les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF

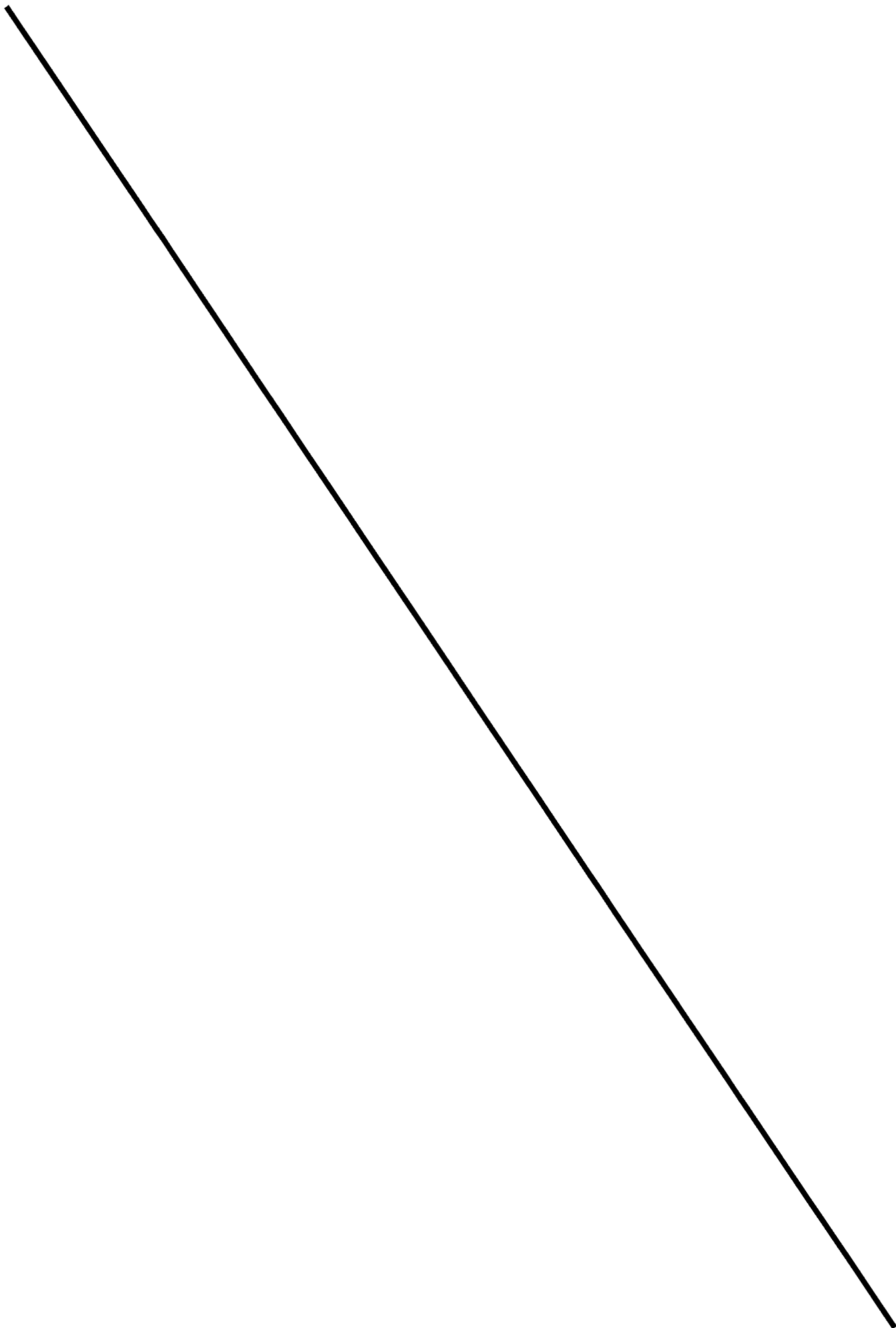


Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061112-DE



Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061112-DE

SPORT ET JEUNESSE

ASSOCIATIONS	RESP.	STATUT	NOM	ADRESSE	CP	VILLE	PROPOSIT* 2019
Ass Cantonale de Gymnastique Féminine ACGFF	Madame	la Présidente	Chantal VILLAIN	88 Hent Ar Bleizi	29170	FOUESNANT	100 €
Ass Jumelage sportif Fouesnant-Meerbusch	Madame	la Présidente	Anne-Sophie MAQUINGHEM	33 Hent Kermalou	29170	FOUESNANT	1 000 €
Beg Meil Paddle Cup	Monsieur	le Président	Frederique ISTIN	9 route de St Evarzec	29170	FOUESNANT	800 €
Blue Rabbit's Team* Rink-Hockey BRT	Monsieur	le Président	Philippe CORLAY	34 hent Kerjoly	29950	GOUESNAC'H	200 €
Breizh Line Dance	Monsieur	le Président	David LINGER	12 Allée du Bois	29170	SAINT-EVARZEC	200 €
BRO FOEN Sport Athétique Breton	Monsieur	le Président	Antoine BUZARE	1 Hent Pont Plonéour Lestrezivit	29170	FOUESNANT	300 €
C.A. FORESTOIS HANDBALL	Monsieur	le Président	Fabien LE MAO	12 rue Neuve	29940	LA FORET-FOUESNANT	1 500 €
CIP GLENAN	Monsieur	le Président	Philippe BERNARD	32 TER rue Jules Guesde	56600	LANESTER	3 000 €
Centre Nautique Fouesnant Cornouaille	Monsieur	le Président	Alain TREUSSIER	1 Chemin de Kersentic	29170	FOUESNANT	20 525 €
Dojo Bro Foën	Madame	la Présidente	Axelle COLLIU	18 Lieu dit Stang Kergredo	29170	PLEUVEN	1 200 €
Echiquier du Pays Fouesnantais	Monsieur	le Président	Jean-Luc HOCHART	4 hameau de la pointe	29940	LA FORET-FOUESNANT	300 €
FINIST'AIRE DE JEUX	Madame	la Présidente	Benoit LE LOUARN-MARTIN	13 Place Guy Ropartz	29000	QUIMPER	2 000 €
FOUENANT RANDO	Monsieur	le Président	Patrick GUILHOT-GAUDEFFROY	27 Chemin de Kerpol	29170	FOUESNANT	300 €
Glénan Apnée	Monsieur	le Président	Mr BRUNIAS	4 rue des Cerisiers	29140	MELGVEN	200 €
Handisport Cornouaille Quimper	Monsieur	le Président	Ivan CARVAL	Maison Départementale des sports 4, rue Anne Robert Jacques Turgot	29000	QUIMPER	100 €
HC 29 section ROLLER HOCKEY	Monsieur	le Président	Aurélien DUMAS	3 Impasse Pen Ar Stang	29000	QUIMPER	300 €
La Moustérinoise APE MOUSTERLIN	Monsieur	le Président	Tanguy Guillou	8 route de Mestrezec	29170	FOUESNANT	200 €
Modélisme Fouesnantais	Monsieur	le Président	Jean François LICCIARDI	10 Route de Genodou	29950	BENODET	450 €
Mondial Pupilles U13	Monsieur	le Président	Alain BOSSER	Espace Glazik - BP 21	29700	PLOMELIN	5 000 €
Pétanque Fouesnantaise	Monsieur	le Co-Président	LE STUM Joseph	94 Route du Port	29170	FOUESNANT	500 €
PLEUVEN BASKET CLUB	Monsieur	le Président	François LE GOUIC	chez Ludovic Dupont 30 Allée des Chataigniers	29170	SAINT-EVARZEC	1 000 €
Raquette du Pays Fouesnantais	Monsieur	le Président	Claude SIHOAN	30 Rue Park Thomas	29950	CLOHARS-FOUESNANT	5 000 €
ROLLER SKATING FOEN	Madame	La secretaire	Sophie LE DON	168 hent Mespiollet	29170	FOUESNANT	150 €
RUGBY CLUB CONCARNOIS (7 jeunes)	Monsieur	le Président	Loïc TANNEAU	BP 10614	29900	CONCARNEAU	200 €
Sport Nature et Aventure - SNA	Monsieur	le Président	Patrice GUYADER	5 Rue Cardinale Richelieu	29000	QUIMPER	500 €
TENNIS CLUB FOUESNANTAIS	Monsieur	le Président	Jean-Paul HAMON	32 Hent Kersentic	29170	FOUESNANT	1 000 €
ULAC-PF			Denis GENTRIC	6 Hent coz keranguel	29170	FOUESNANT	1 000 €
Union Sportive Fouesnantaise - USF	Monsieur	le Co-Président	Johann LE QUILLIEC	15 résidence de Kervihan	29170	FOUESNANT	9 000 €
Vélo club de Fouesnant			Serge CORBEL	87 descente de Rozambarz	29170	FOUESNANT	200 €
							56 225 €

INTERVENTION SOCIALE ET SANTE

ASSOCIATIONS	RESP.	STATUT	NOM	ADRESSE	CP	VILLE	PROPOSIT* 2019
ACS - Association Céline et Stéphane Leucémie Espoir 29	Monsieur	le Trésorier	Monique GUEGUEN	18 rue du Ham	29440	PLOUZEVEDE	100 €
AFTC 29	Madame	la Présidente	Monique FAURE	44 Route de Kerhuon	29800	LA FOREST LANDERNEAU	100 €
Ass cantonale des donneurs de sang bénévoles de Fouesnant et ses environs	Monsieur	le Président	Jean Yves CALVEZ	57 Chemin du Quinquis	29170	FOUESNANT	450 €
Amicale des Retraités	Madame	la Présidente	Jimsiane LE FUR	37 Hent Lesvern	29170	FOUESNANT	400 €
APF - Ass. Des Paralysés de France	Monsieur	le Directeur	Thierry DUVAL	65 Route de Bénodet	29000	QUIMPER	110 €
ENFANCE ET PARTAGE	Madame	la Déléguée Départementale	Jacqueline BERTHIER	10 Rue du Calvaire	29000	QUIMPER	100 €
EFA (1 famille)	Monsieur	le secrétaire	André RIOUALEN	14 rue du Lin	29870	LANNILIS	100 €
France Alzheimer 29	Monsieur	le Président	Joël JAOUEN	253 Rue Jean Jaurès	29200	BREST	100 €
La Croix d'Or - ALCOOL ASSISTANCE	Monsieur	le Président	Jean-Yves LOUBOUTIN	128 route de Mestrezec	29170	FOUESNANT	400 €
Les Canaillous	Madame	la Présidente	Mylène BODIVIT	Menez Poulénou	29940	LA FORET-FOUESNANT	100 €
LES MINIPOUCES	Madame	la Présidente	LE FLOCH Sabrina	46 Route du Prajou	29170	PLEUVEN	150 €
REVES DE CLOWN	Madame	la Présidente	Sylvie BOURASSEAU	Kergaher	56520	GUIDEL	100 €
Secours Catholique - Finistère	Madame	le Président	Isabelle BISEAU	14 A, rue de la Troménie - BP 1246	29102	QUIMPER	700 €
SECOURS POPULAIRE	Madame	la secretaire	Marie Thérèse LAGADIC	14 Avenue de la Libération	29000	QUIMPER	700 €
SOURDINE	Madame	la Présidente	Françoise ROC HONGAR	53 Hent Nod Gwen	29170	FOUESNANT	500 €
UNAFAM 29	Madame	la Présidente	Mado HELIES	Route de Coatigoar	29150	CHATEAULIN	200 €
							4 310 €

AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

ASSOCIATIONS	RESP.	STATUT	NOM	ADRESSE	CP	VILLE	PROPOSIT* 2019
Bretagne Vivante - SEPNB	Monsieur	le Tésorier	Patrice BERNARD	17 Place du Général de Gaulle	29900	CONCARNEAU	300 €
Eaux et Rivières de Bretagne	Madame	la Présidente	Alain BONNEC	Centre Régional d'Initiation à la Rivière	22810	BELLE-ISLE-EN-TERRE	50 €
							350 €

TOTAL GENERAL

81 635 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 1.3.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**CONSTITUTION DE PROVISIONS : POUR RISQUE ET CHARGE DE
FONCTIONNEMENT COURANT POUR LE COMPTE EPARGNE TEMPS**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14 des communes, et notamment les règles en matière de provisionnement,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ décide de constituer des provisions semi-budgétaires pour risques et charges de fonctionnement courant (compte 6815) pour le Compte Epargne Temps, à hauteur de 122 977,50 € ;
- ☞ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF

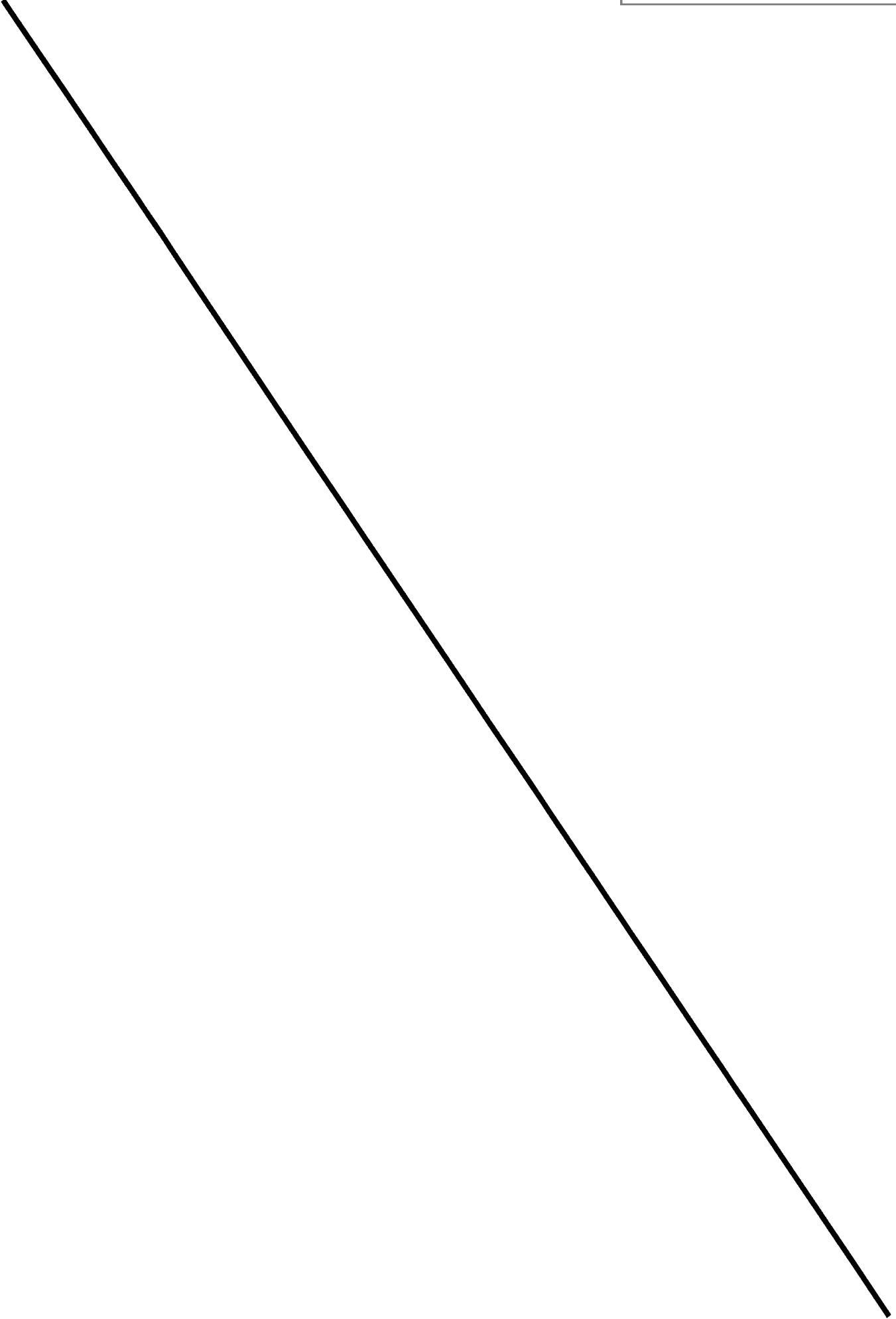


Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061113-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 1.4.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**REPRISE DE PROVISIONS : POUR RISQUE ET CHARGE DE
FONCTIONNEMENT COURANT POUR CREANCES IRRECOURVABLES**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14 des communes, et notamment les règles en matière de provisionnement,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ décide d'autoriser la reprise des provisions semi-budgétaires constituées de 2012 à 2015 restante, soit un montant de 525 €. Ces recettes seront imputées à l'article 7817 du budget communal ;
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 12 juin 2019
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2018061114-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 1.5.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE PAIEMENT EN LIGNE PAR PAYFIP

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n°2018-689 du 1^{er} août 2018,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ autorise le maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales « régies » pour l'ensemble des régies de recettes communales ;
- ↳ autorise le maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales « titre » pour l'ensemble des titres de recettes émis par la commune de Fouesnant.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061115-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 1.6.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

SUBVENTION SNSM, TRAVAUX SUR L'ARCHIPEL DES GLENAN

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ attribue une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour l'année 2019 destinée à couvrir les frais supportés à l'occasion des missions effectuées à la demande et pour le compte de la commune de Fouesnant ;
- ↳ autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes, les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF

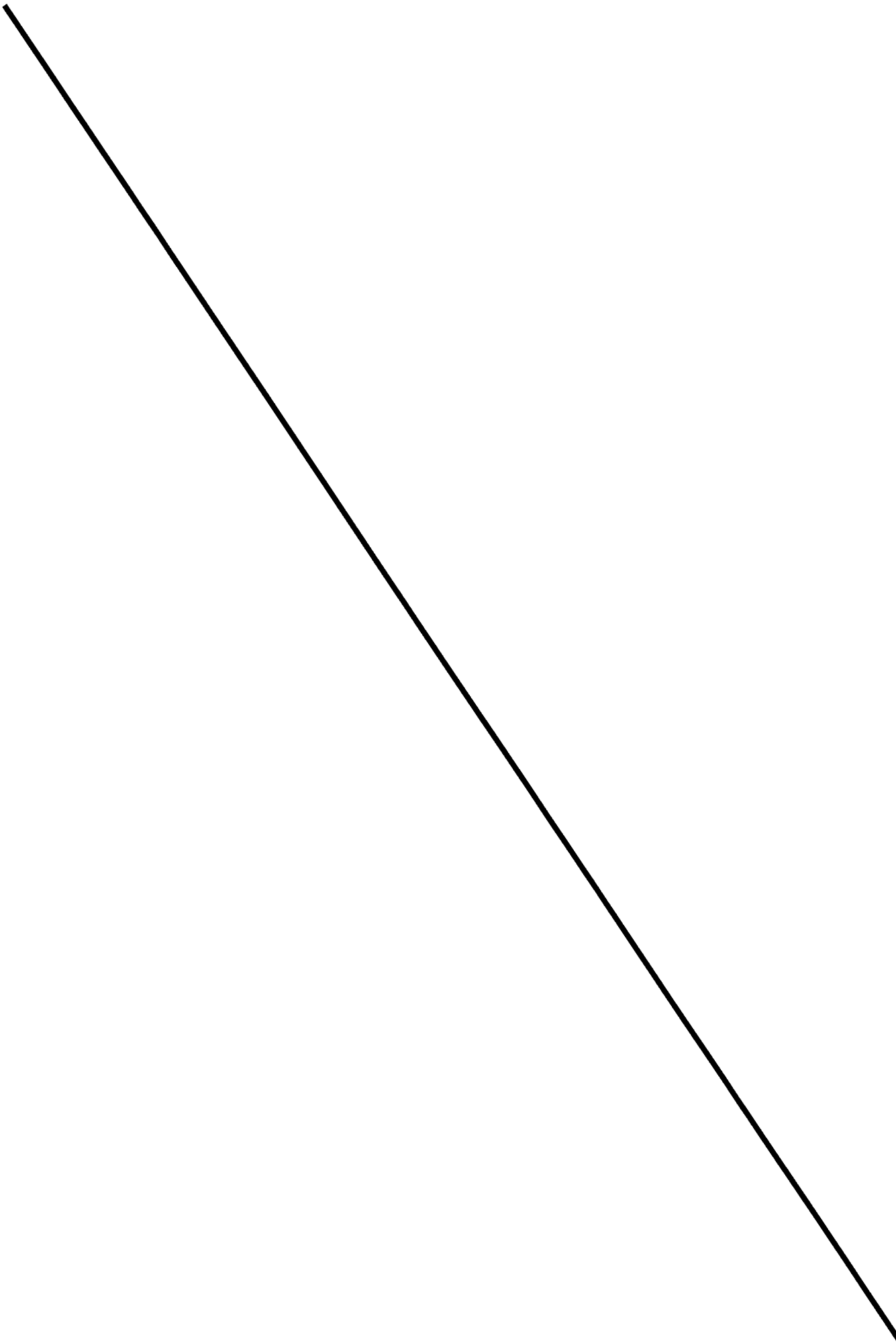


Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061116-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 1.7.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**CONVENTION AUTORISANT UN TIERS A REALISER UN CAUTIONNEMENT
POUR LA MAIRIE**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux contre : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

- ↳ autorise Monsieur le Maire à signer la convention permettant de réaliser un cautionnement avec l'entreprise ENEDIS afin de raccorder ses outils de production d'électricité.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061117-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 1.8.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

PRET EXCEPTIONNEL AU CIP DES GLENAN

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention à intervenir fixant les modalités d'attribution du prêt et les conditions de son remboursement,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ décide d'accorder un prêt d'honneur de 10 000 € (dix mille euros) à taux 0 sur six années au CIP (Centre International de Plongée) des Glénan ;

Ce prêt est remboursable sans intérêts, selon le tableau d'amortissement suivant :

Date	Montant du remboursement en capital
11/06/2020	0 €
11/06/2021	2 000 €
11/06/2022	2 000 €
11/06/2023	2 000 €
11/06/2024	2 000 €
11/06/2025	2 000 €

Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061118-DE

- ↪ prend l'engagement d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires ;
- ↪ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "R. Le Goff", is written over the right side of the official stamp.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 1.9.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

TAXE DE DEBARQUEMENT SUR L'ILE SAINT-NICOLAS – VERSEMENT AU BUDGET DES PORTS D'UNE PART DE LA TAXE / FIXATION DU MONTANT POUR 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif adopté le 26 mars 2019,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✎ émet un avis favorable au prélèvement de la somme de 15 000 € sur le produit de la taxe de débarquement sur l'île Saint-Nicolas au profit du budget des ports pour 2019 ;
- ✎ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF

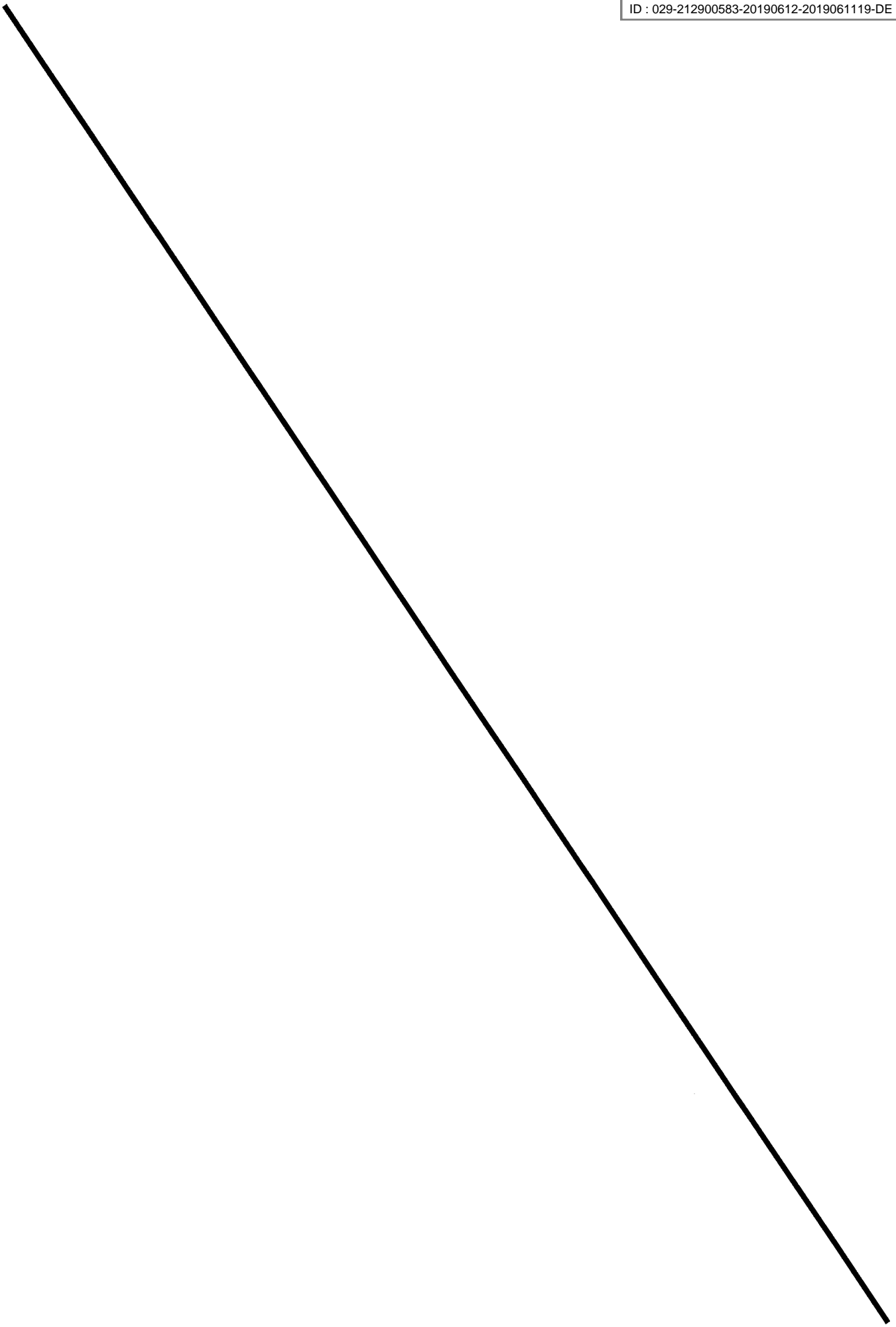


Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061119-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 3.1.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**L'ARCHIPEL, POLE D'ACTION CULTURELLE : BILAN DE LA SAISON
2018/2019 ET PERSPECTIVES POUR LA SAISON 2019/2020**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ prend acte du bilan de la saison 2018 / 2019 de l'Archipel et des perspectives pour la saison 2019 / 2020 ;
- ✚ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à signer les conventions qui pourraient intervenir avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne et, le cas échéant, avec le Conseil régional de Bretagne et le Conseil départemental du Finistère ; ainsi qu'à solliciter les aides financières auxquelles les actions menées peuvent prétendre ;
- ✚ décide de faire évoluer les tarifs applicables aux services proposés par l'Archipel avec les aménagements suivants :

Spectacle :

- fixe un tarif spécifique de 12 € en tarif plein et 10 € en tarif réduit pour le spectacle « Un furieux désir de bonheur » ;

- fixe un tarif spécifique de 10 € ou 8 € applicable aux personnes inscrites dans un projet de médiation culturelle avec l'Archipel (hors public scolaire), sous réserve d'une convention à intervenir entre l'Archipel et la structure bénéficiaire du projet ;
- autorise l'application du tarif abonné de l'Archipel au bénéfice des abonnés du Théâtre de Cornouaille qui assisteront au spectacle UBU ;
- autorise l'application du tarif abonné de l'Archipel au bénéfice des adhérents de l'association Aprem Jazz qui assisteront au concert de Thomas de Pourquery ;
- autorise la gratuité pour la personne accompagnant l'élève de 6^{ème} inscrit à l'option « jeunes spectateurs » au Collège Saint-Joseph à un spectacle du parcours jeunes spectateurs ;
- autorise le Maire à établir des conventions de partenariats avec les comités d'entreprises leur permettant de bénéficier de tarifs privilégiés d'entrée aux spectacles, pouvant ainsi déroger aux tarifs existants.
- autorise la vente de bons « cadeau » pour un montant unitaire de 5 € à valoir du 1^{er} septembre 2019 au 30 juin 2020 ;
- autorise la commercialisation de tout ou partie des spectacles de l'Archipel sur le réseau Ticketnet.

Médiathèque :

- porte la durée de prêt à 1 mois au lieu de 3 semaines ;
- modifie les horaires de la médiathèque de la façon suivante :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
10H-12H	10H-12H	10H-12H	10H-12H	10H-12H	10H-12H
15H-18H		14H-18H		15H-19H	14H-17H

- autorise le retrait des documents proposés à la vente et valider les tarifs suivants :
 - 1 revue : 0,50 euro
 - 1 CD : 1 euro
 - 1 livre (à l'exclusion des BD et des beaux livres) : 1 euro
 - 1 BD : 2 euros
 - 1 beau livre (documentaire illustré de grand format) : 3 euros
- autorise le don des documents non vendus à des associations ou leur destruction s'ils ne trouvent pas preneurs.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,
Roger LÉ GOFF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 3.2.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

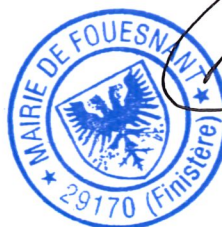
Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ approuve le règlement intérieur de la médiathèque,
- ☞ autorise Monsieur le Maire à signer ce document et prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Fouesnant, le 12 juin 2019
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061132-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 4.1.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

CREATION D'UNE COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-22 du Code des Collectivités Territoriales où le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'examiner les questions ou dossiers soumis à l'ordre du jour du Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit qui expose que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- ↳ créer la commission : attribution de lots communaux,
- ↳ fixer le nombre maximum à 8 membres, dont le Maire, Président de droit et de,
 - désigner pour siéger à cette commission les membres suivants :
 - Madame Marie-Claude Dominois (Vice-présidente),
 - Madame Marie-Thérèse Le Goardet,
 - Monsieur Joël Chandelier,

Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061141-DE

- Monsieur Alain Merrien,
- Monsieur Gildas Cornec,
- Monsieur Mohamed Rihani,
- Monsieur Vincent Esnault.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF



[Handwritten signature of Roger Le Goff]

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 6.1.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**ENQUETE PUBLIQUE POUR LE CURAGE DES BASSINS DE STOCKAGE DE
LA PRISE D'EAU DE PEN AL LEN**

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L181-1 et suivants, R181-1 et suivants, R214-1, L123-1 et suivants, R123-1 et suivants,

Vu l'absence d'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne en date du 5 novembre 2018,

Vu le dossier soumis à l'enquête publique,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 contre : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU et 2 abstentions Christophe CLEMENT et Mohamed RIHANI) :

émet un avis favorable sur le projet de curage pour restaurer la capacité de stockage de la prise d'eau de Pen Al Len présentée par la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais.

Fouesnant, le 12 juin 2019
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061161-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 6.2.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**EFFACEMENT DE RESEAUX : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

- ↪ approuve le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la commune de Fouesnant et la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais relative aux travaux d'effacement du réseau de télécommunications, programme 2019,
- ↪ prend acte de la dépense correspondante à la charge de la commune estimée à 96 063,79 €,
- ↪ autorise le Maire à signer ce document ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 12 juin 2019
Le Maire,
Roger LE GOFF

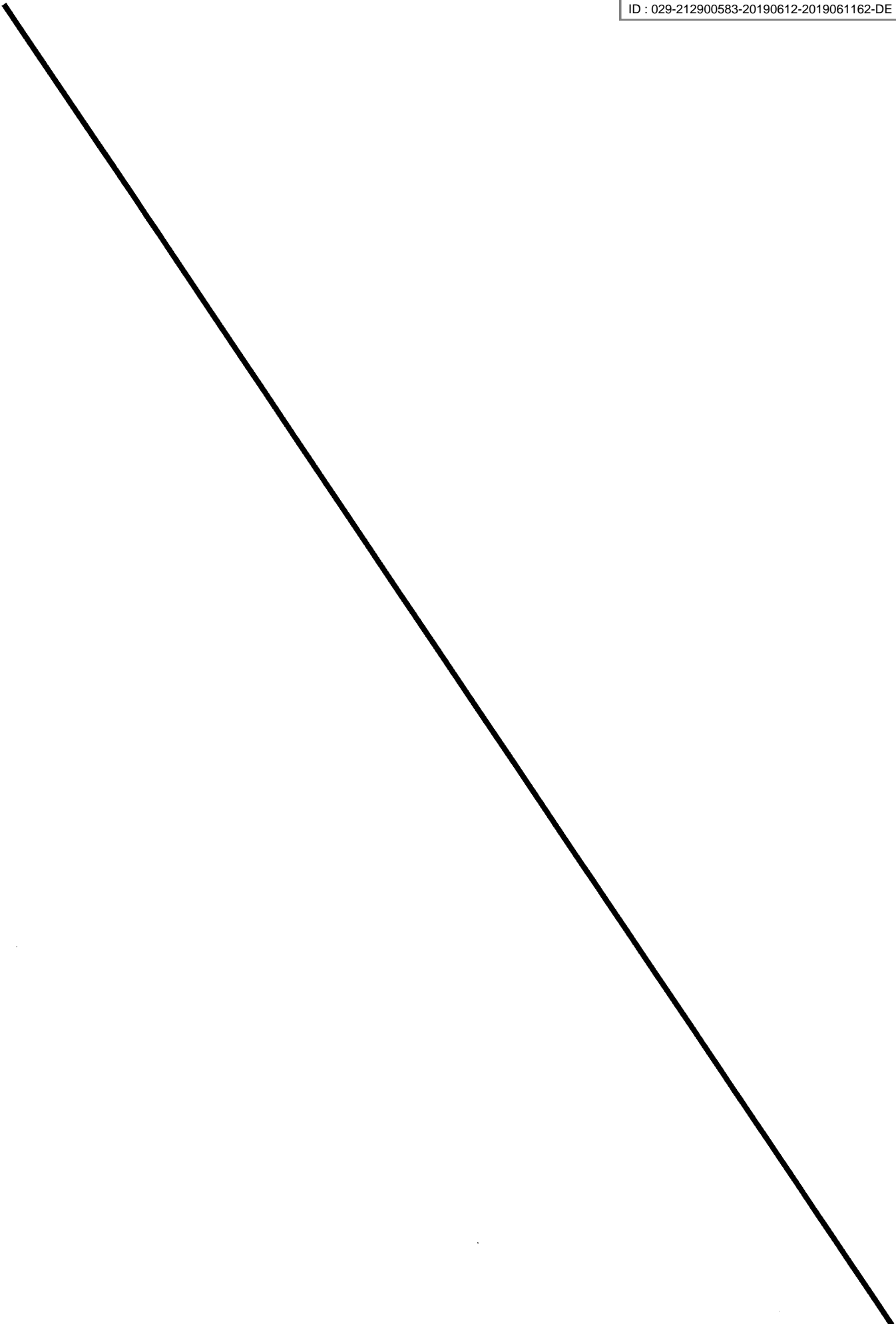


Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061162-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 7.1.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE VC N°39 –
IMPASSE ARMOR ET ALIENATION APRES ENQUETE PUBLIQUE AU PROFIT
DE L'OPD FINISTERE HABITAT**

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n°7.1 du 26 mars 2019,

Vu l'arrêté n°2019-AT 115 du 10 avril 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'aliénation d'une portion de la voie communale VC n°39, dite Impasse Armor, en vue de son aliénation à l'OPH Départemental Finistère Habitat,

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur,

Vu l'avis favorable assorti de suggestions du commissaire enquêteur reçu le 27 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

émet un avis favorable à la vente d'une emprise d'environ 515 m² de la voie communale VC n°39 et d'une partie de la parcelle cadastrée section BD n°336, d'une emprise d'environ 38 m², à l'OPH Départemental Finistère Habitat représenté par Monsieur Nicolas PARANTHOEN, son directeur,

Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061171-DE

- ✚ fixe le prix de vente de cette emprise à deux euros hors taxe et hors frais, ces derniers restant à la charge de l'acquéreur,
- ✚ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 7.2.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**ACQUISITION DE LA PARCELLE BATIE CADASTREE SECTION DB N°73,
SISE PARC D'ACTIVITES DES GLENAN**

Le Conseil municipal,

Vu la demande de la société ELOCIA,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Vu l'avis de la Direction des Services Fiscaux du 17 mai 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

↳ émet un avis favorable sur l'acquisition, au profit de la ville de Fouesnant, de la parcelle bâtie cadastrée section DB n°73, d'une surface de 2 463 m², propriété de la société ELOCIA, au prix de cent quatre-vingt-mille euros (180 000 €), hors frais, ces derniers restant à la charge de la Ville de Fouesnant ;

↳ prend l'engagement d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération ;

↳ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF

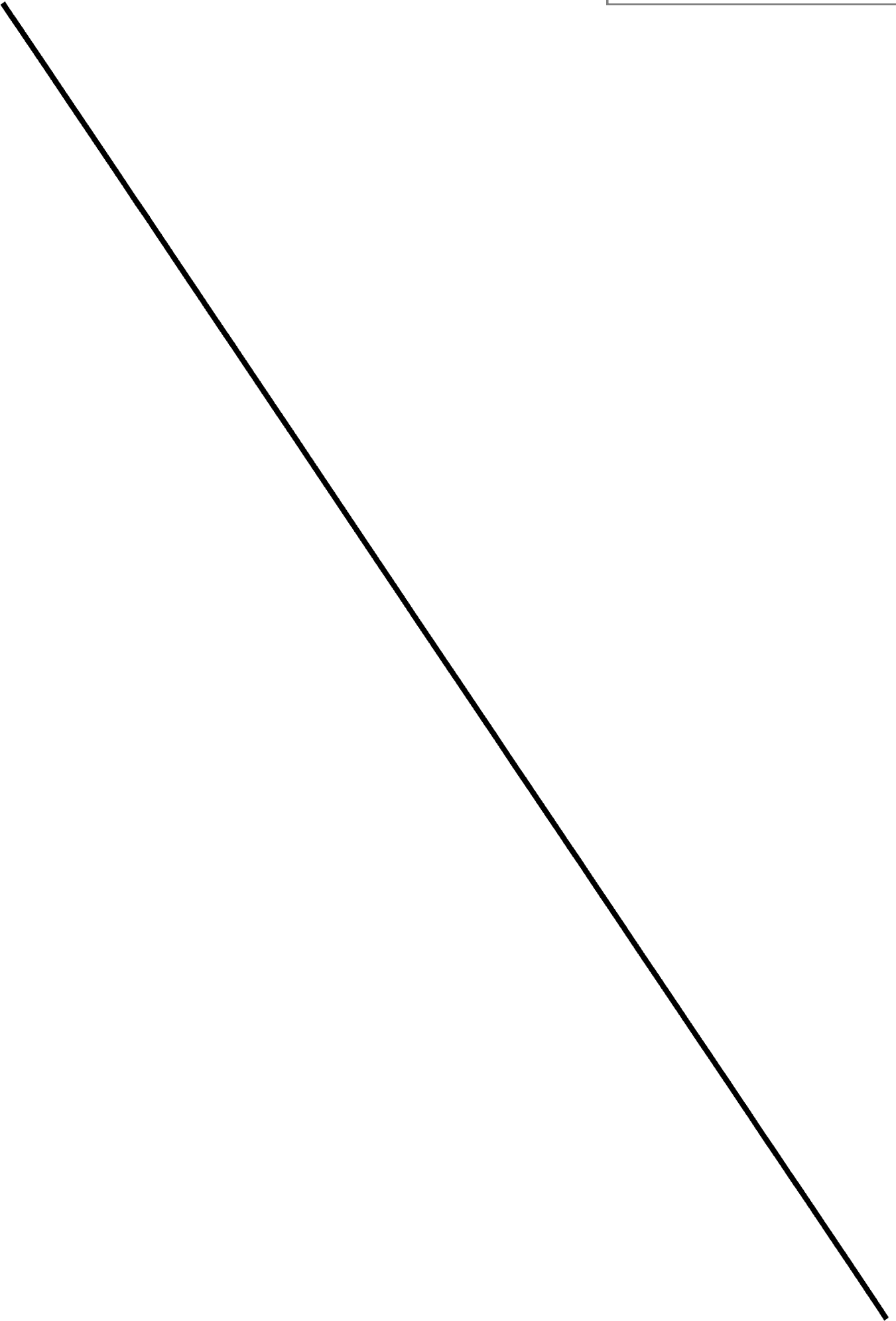


Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061172-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 7.3.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

PROJET D'EXTENSION DU BATIMENT DE L'ECOLE DE VOILE « LES GLENANS » SUR L'ILE BANANEC – ARCHIPEL DES GLENAN DANS LA BANDE LITTORALE DES 100 METRES – OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 contre : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU et 2 abstentions Christophe CLEMENT et Mohamed RIHANI) :

- ↳ autorise le Maire à lancer l'enquête publique préalable à la délivrance du permis d'aménager PA 029 0581800009 déposé par l'école de voile « les Glénans » sur Bananec, Archipel des Glénan,
- ↳ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061173-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 9.1.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**CONVENTION DE COFINANCEMENT DE TRAVAUX AVEC LE TENNIS CLUB
FOUESNANTAIS**

Le Conseil Municipal,

Vu la convention à intervenir avec le Tennis Club Fouesnantais, relative au cofinancement des travaux de rénovation des tennis de Kerlosquen,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ autorise le Maire à signer la convention et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à émettre, le moment venu, les titres de recettes correspondants pour le cofinancement des travaux de Kerlosquen.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF

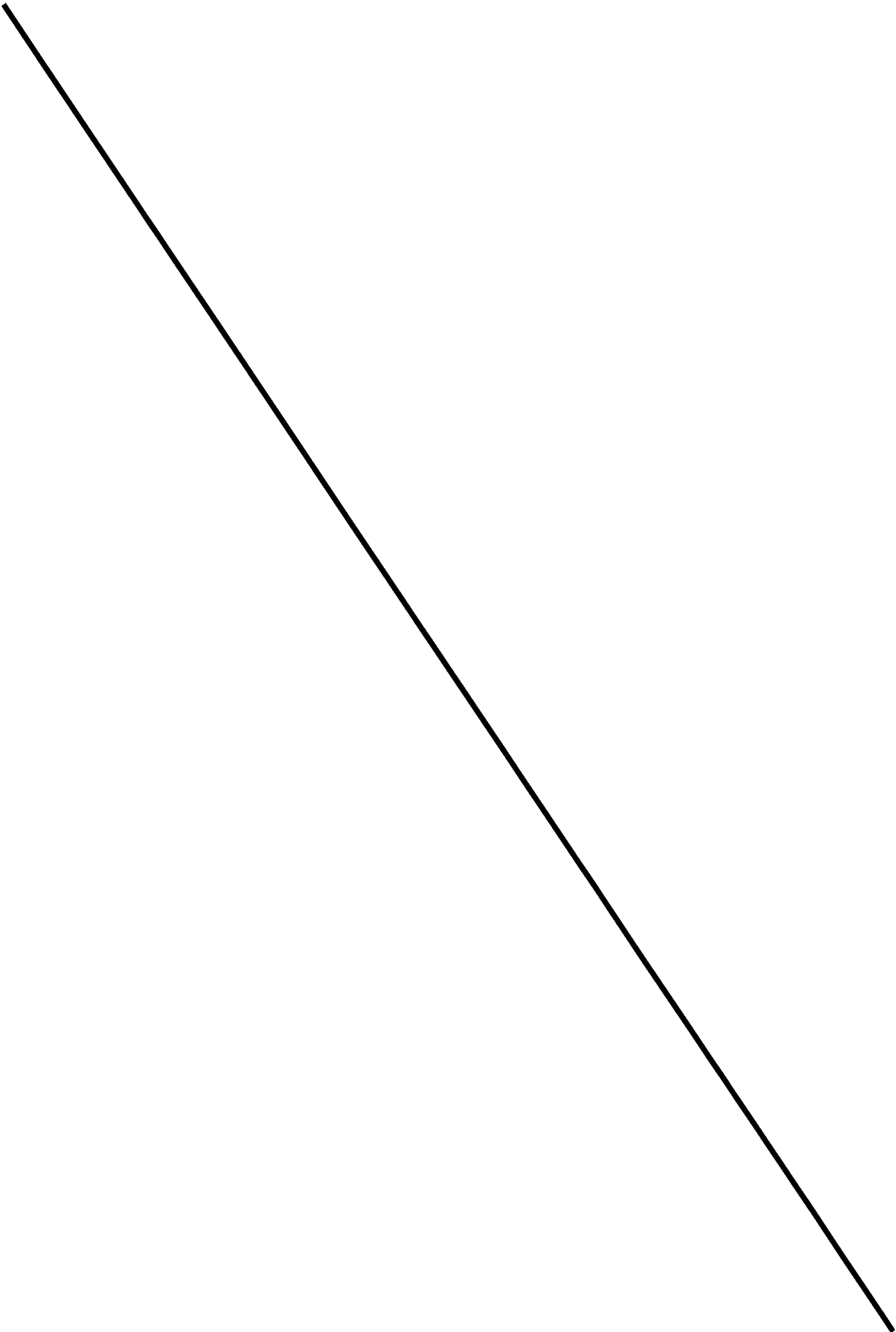


Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061191-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 9.2.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX A L'ANTENNE
MUNICIPALE DE SAINT-NICOLAS DES GLENAN**

Le Conseil Municipal,

Vu les conventions à intervenir avec les commerçants de l'île Saint-Nicolas des Glénan, relatives à la mise à disposition de logements dans la cour de l'antenne communale,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✎ autorise le Maire à signer les conventions et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à émettre, le moment venu, les titres de recettes correspondants à la location des logements de Saint-Nicolas des Glénan à l'antenne municipale.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061192-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 9.3.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL A PARK
AR C'HASTEL**

Le Conseil Municipal,

Vu la convention à intervenir avec la SAUR, relative à la mise à disposition d'un terrain communal à Park Ar C'Hastel,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✎ autorise le Maire à signer la convention et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à émettre, le moment venu, les titres de recettes correspondants pour la mise à disposition d'un terrain communal à Park Ar C'Hastel.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061193-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 9.4.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX A PARK
AR C'HASTEL**

Le Conseil Municipal,

Vu la convention à intervenir avec la SAUR, relative à la mise à disposition des locaux communaux (bâtiments modulaires) de Park Ar C'Hastel,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✎ autorise le Maire à signer la convention et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à émettre, le moment venu, les titres de recettes correspondants pour la mise à disposition des locaux communaux (bâtiments modulaires de Park Ar C'Hastel).

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061194-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 9.5.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

CONVENTIONS RELATIVES A LA SURVEILLANCE DU LITTORAL POUR LA SAISON ESTIVALE 2019

Le Conseil Municipal,

Vu les conventions à intervenir avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère, relatives à l'organisation de la surveillance sur le littoral au cours de la saison estivale 2019,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ approuve le texte des conventions à intervenir relatives au recrutement par le SDIS des sauveteurs saisonniers sapeurs-pompier chargés de la surveillance des plages pour la saison estivale 2019, d'une part, ainsi que la convention de mise à disposition de matériel (embarcation), d'autre part ;
- ↳ autorise le Maire à signer ces documents ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à leur mise en œuvre.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF

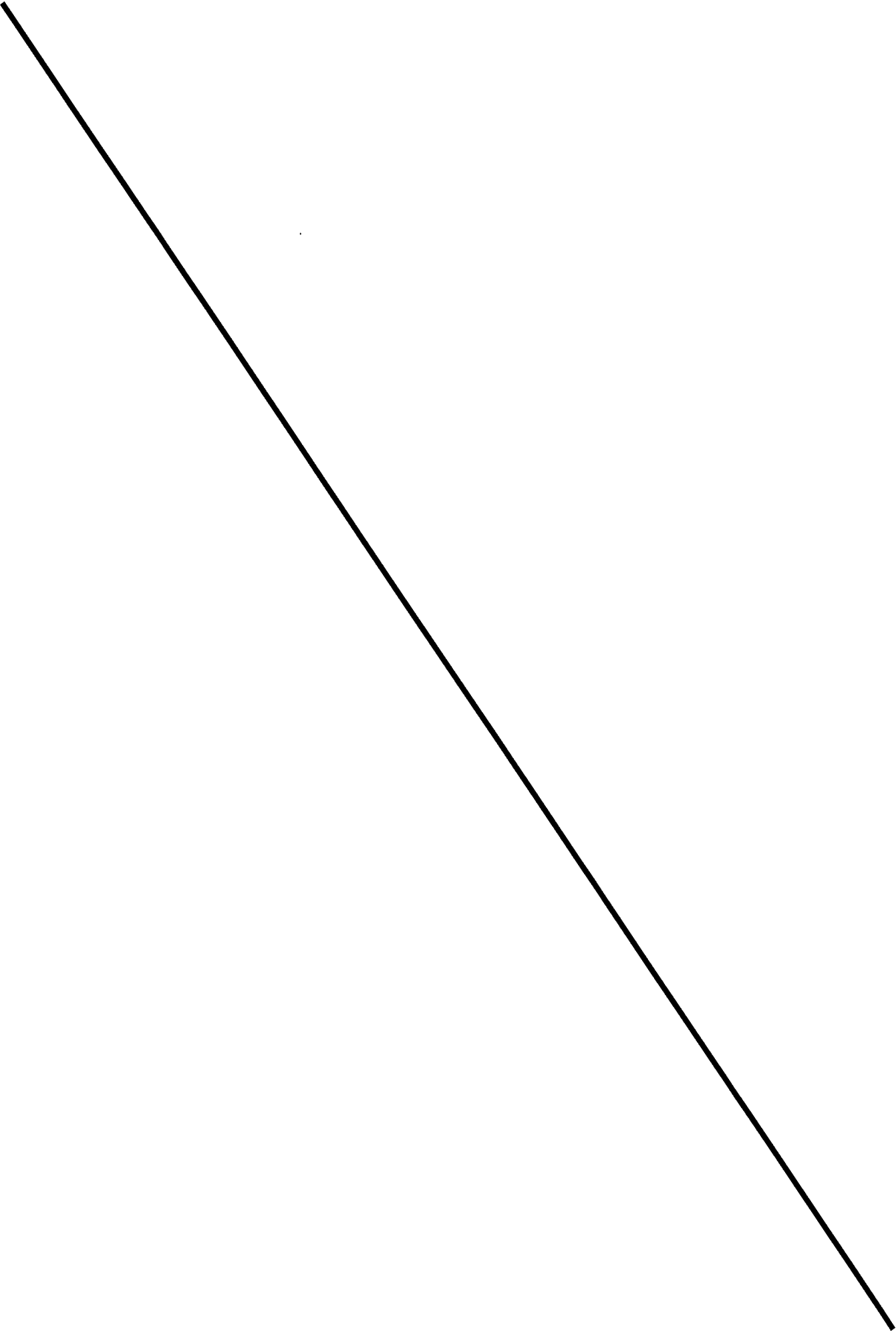


Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061195-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 9.6.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ELEVES (ISOE), PART FIXE, POUR LES PROFESSEURS DE CATEGORIE A

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 93-55 du 15 janvier 1993 instituant une indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants des établissements du second degré,

Vu l'arrêté ministériel du 15 janvier 1993 qui fixe les taux annuels de référence des ISOE,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 29 mai 2019,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en place le versement de l'ISOE part fixe pour les professeurs de catégorie A dès lors qu'ils exercent des missions d'enseignement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ↳ décide d'autoriser le versement de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) part fixe aux professeurs d'enseignement artistique nommés en catégorie A,
- ↳ décide de limiter, concernant les agents contractuels recrutés en catégorie A, le versement de cette part fixe aux seuls agents rémunérés sur un indice inférieur au dernier indice majoré du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe,
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à prendre les actes du personnel.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 9.7.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**FRAIS DE DEPLACEMENT POUR MOTIF PROFESSIONNEL : MISE A JOUR
DES TAUX**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié par le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,

Vu le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifié le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,

Considérant l'importance d'encourager la participation des agents communaux aux formations, aux concours et examens professionnels,

Considérant les règles d'indemnisation spécifiques du CNFPT,

Considérant l'utilisation régulière des véhicules personnels pour des déplacements hors de la résidence administrative et sur le territoire communal,

Considérant les tarifs pratiqués par les professionnels de l'hébergement sur le territoire national,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 29 mai 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ décide de rembourser les frais de transport des stagiaires lorsque les frais ne sont pas pris en charge par l'organisme de formation selon la formule suivante : (distance entre la résidence administrative/le lieu de formation x indemnités kilométriques) – indemnités kilométriques versées par le CNFPT.
- ☞ décide de rembourser les agents autorisés à utiliser leur véhicule personnel sur la base d'indemnités kilométriques et prend acte de leurs nouveaux montants ainsi qu'il suit :

Catégorie (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2 000 km	De 2001 à 10 000 km	Après 10 000 km
5 CV et moins	0,29 €/km	0,36 €/km	0,21 €/km
6 et 7 CV	0,37 €/km	0,46 €/km	0,27 €/km
8 CV et plus	0,41 €/km	0,50 €/km	0,29 €/km

Concernant les motocyclettes > à 125 cm³ : 0,14€/km ; pour autre véhicule à moteur : 0,11 €/km. Le montant mensuel des indemnités kilométriques ne peut être inférieur à une somme forfaitaire de 10 euros.

Les kilomètres sont décomptés du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

- ☞ décide d'autoriser le remboursement des frais de péage, de stationnement, de taxis ou de location de véhicule sur le lieu de mission sur justificatifs, et seulement si leur utilisation est justifiée par la mission elle-même,

☞ décide d'autoriser le remboursement des frais d'hébergement aux taux forfaitaires maximums fixés par l'arrêté susvisé :

Type d'indemnité	Montants des indemnités de mission		
	Province	Paris	Grand Paris et ville de plus de 200 000 hab.
Hébergement (petit déjeuner inclus)	70 €	110 €	90 €
Déjeuner	15,25 €	15,25 €	15,25 €
Dîner	15,25 €	15,25 €	15,25 €

Dans tous les cas, le forfait est porté à 120 € pour les agents reconnus travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite,

☞ décide d'autoriser le remboursement des frais de transport lorsqu'un agent est admis à concourir aux épreuves d'admission d'un concours ou d'un examen professionnel la même année que les épreuves d'admissibilité. Dans tous les cas, le remboursement est limité à un aller-retour quel que soit le nombre d'épreuves d'admission,

☞ décide d'instaurer une indemnité forfaitaire pour fonctions essentiellement itinérantes pour les agents qui utilisent leur véhicule personnel pour se rendre sur les différents sites communaux dans le cadre de leurs missions. Seuls sont concernés les agents d'entretien et périscolaire appartenant au Pôle enfance et jeunesse, le musicien intervenant en milieu scolaire et les professeurs intervenant dans les écoles sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais. Cette indemnité forfaitaire est fixée au regard des kilomètres parcourus :

- à compter de 11 km et jusqu'à 30 kms : 96 euros annuels soit 8 euros mensuels.
- au-delà de 30 km : 180 € annuels soit 15 € mensuels.

☞ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et à autoriser les dépenses sur justificatifs.

Fouesnant, le 12 juin 2019
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061197-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUI 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 9.8.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

ATTRIBUTION D'AVANTAGES EN NATURE DE TYPE « NOURRITURE »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment son article 88,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013, notamment son article 34,

Vu l'article L.242-1 du code de la sécurité sociale,

Vu la circulaire DSS 2003/07 du 7 janvier 2003,

Vu la circulaire DSS 2005/389 du 19 août 2005,

Vu la présentation du rapporteur,

Vu l'avis favorable du comité technique du 29 mai 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ décide d'attribuer un avantage en nature « nourriture » à l'ensemble des agents communaux qu'ils soient fonctionnaires, contractuels de droit public ou privé,
- ☞ décide d'instaurer un tarif préférentiel fixé à 0 €,

Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-2019061198-DE

- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et à autoriser les dépenses sur justificatifs.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Affiché le 17/06/2019

N° 9.9.

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
FOUESNANTAIS DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2013 fixant la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais ;

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ décide de fixer, à TRENTE SIX le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
FOUESNANT	9 520	10
SAINT-EVARZEC	3 540	5
BENODET	3 534	5
FORET-FOUESNANT	3 332	5
PLEUVEN	2 848	4
GOUESNACH	2 761	4
CLOHARS-FOUESNANT	2 037	3
TOTAL	27 572	36

- ☞ autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF



L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE (MARCHES PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE ET APPEL D'OFFRES OUVERT DU 12 MARS 2019 AU 14 MAI 2019)

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

- prend acte des informations relatives aux marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 12 mars 2019 au 14 mai 2019.

Fouesnant, le 12 juin 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-20190611INFO1A-DE



L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE :
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux déclarations d'intention d'aliéner.

Fouesnant, le 12 juin 2019
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-20190611INFO1B-DE



L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 22 h 03.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception d'Anne CALIPPE (procuration donnée à Francis MERRIEN), Vincent ESNAULT (procuration donnée à Christian HAMEAU), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Alain MERRIEN), Gilles GUILLOUX (procuration donnée à Roger LE GOFF), Manuela MALANDAIN, Mohamed RIHANI (procuration donnée à Christophe CLEMENT), Joël SPITZ (procuration donnée à Laure CARAMARO), Vincent ESNAULT, est entré en séance à 21 h 13.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : ACTIONS EN JUSTICE

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux actions en justice.

Fouesnant, le 12 juin 2019
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190612-20190611INFO1C-DE

